



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

23 septembre 2019

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Votes : 28

Présents : Mesdames Messieurs Béatrice ALIPHAT, Rose-Marie QUAGLIATA, Claudine DE RIVAS, Jean-Pierre MUTERO, Christiane DE FIGUEIREDO, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Gérard BRUN, Jean-Claude METHEL, Jean-Jacques SPIGEL, Ghislaine LIBES, Michelle DELAUZUN, Christiane STECKMANN, Pascale GEULIN, Christophe LE BAUT, Cédric LEBOCQ, Franck ZARBO, Vincent de Paul KINDA, Jean-Jacques LUCCHINI, Marc GARCIA, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM.

Pouvoirs :

Monsieur André MORERA à Monsieur Jean-Pierre MUTERO

Madame Michèle PRZYBYLSKI à Madame Pascale GEULIN

Monsieur Stéphane DESPAQUIS à Monsieur Jean-Claude METHEL

Madame Annie CUENCA à Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI

Monsieur Pierre MICHEL à Monsieur Vincent GOYET

Monsieur Pierre-Louis NEGREL à Madame Catherine STEKELOROM

Excusés : Madame Edwige CURNAC

Secrétaire de séance : Madame Bernadette BONZOM

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Madame Bernadette BONZOM a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 08 juillet 2019

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 08 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2019/46 – Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Histoire et Patrimoine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au titre de l'exercice 2019 une subvention complémentaire de 500 € à l'association Histoire et Patrimoine ;

DIT que la dépense sera imputée au budget de l'exercice 2019 compte 6574.

Délibération n° 2019/47 – Admissions en non valeur et créances éteintes de taxes et produits irrécouvrables sur exercices antérieurs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'admission en non-valeur des titres de recettes émis sur les exercices 2016, 2017 et 2018 sur le budget principal pour un montant de 1 034,70 €.

PRECISE toutefois que cette mesure comptable n'empêche pas le recouvrement de la somme due si la solvabilité du débiteur venait à être reconnue

DECIDE l'admission en créances éteintes des titres de recettes émis sur l'exercice 2016 la somme de 237,40 €

PRECISE toutefois que cette mesure comptable ne permet plus aucune action de recouvrement

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours

Délibération n° 2019/48 – Adhésion au règlement départemental d'attribution de la subvention opération façades dans le cadre du nouveau dispositif : aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence du Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place une opération d'aide aux propriétaires privés pour la rénovation des façades en centre-ville et approuve le périmètre d'intervention figurant en annexe,

APPROUVE le règlement d'attribution et les recommandations architecturales et techniques qui en définissent les modalités d'intervention tels que joints en annexe à la présente délibération,

SOLLICITE le partenariat du département des Bouches-du-Rhône et l'appui technique du CAUE 13 pour la conduite de cette opération et le bénéfice d'une aide départementale à hauteur de 70% des aides qui seront accordées par la commune aux particuliers,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et notamment à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération.

Délibération n° 2019/49 – Aménagement des tarifs municipaux 2019

Il est indiqué à l'assemblée que pour des raisons de lisibilité et de présentation auprès du public, un nouvel aménagement des tarifs relatifs aux spectacles est nécessaire. Il s'agit de retraduire les tarifs globaux des abonnements en montants unitaires applicables à compter d'un nombre défini de spectacles sans pour autant impacter les montants.

Le Conseil municipal, **à la majorité avec 25 voix POUR et 3 voix CONTRE** (Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Marc GARCIA)

APPROUVE la grille des tarifs municipaux pour l'année 2019 portée en annexe

AUTORISE Madame le Maire à recouvrer les sommes sur la base des tarifs ainsi votés.

Délibération n° 2019/50 – Approbation du montant révisé de l'attribution de compensation "socle" de la Commune de Saint Mitre les Remparts pour l'année 2019

Le tableau suivant présente le détail de l'évolution de l'attribution de compensation « socle » de la Commune :

Attribution de compensation 2019	Clause de revoyure (pluvial)	Gemapi	Total : majoration/minoration	Attribution de compensation 2019 "socle"
1 894 935,00 €	753,00 €	24 811,00 €	25 564,00 €	1 920 499,00 €

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE le montant révisé de l'attribution de compensation 2019 « socle », porté à la somme de 1 920 499,00 €.

Délibération n° 2019/51 – Convention de prestation de services entre le Conseil de Territoire du Pays de Martigues et la Commune de Saint Mitre les Remparts pour l'entretien de la ZAC des Etangs

Le Conseil Municipal, **à la majorité avec 24 voix POUR et 4 voix CONTRE** (Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL, Pierre-Louis NEGREL)

APPROUVE la convention de prestation de services entre le Conseil de territoire du Pays de Martigues et la Commune de Saint Mitre les Remparts pour l'entretien de la ZAC des Etangs conformément au projet ci-joint ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 2019/52 – Avis relatif au projet de Réserve naturelle régionale du Pourra – Domaine du Ranquet

Le Conseil Municipal, **à la majorité avec 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Marc GARCIA)

DONNE un avis favorable au projet de création de la Réserve Naturelle Régionale du Pourra – Domaine du Ranquet selon le périmètre et les modalités présentés en annexe

Délibération n° 2019/53 – Convention de mise à disposition pour installation d'un poste de transformation de courant électrique avec ENEDIS

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition avec ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle cadastrée AH 0222 pour une superficie de 25 m² ainsi que tout autre acte nécessaire à la mise en œuvre de ladite convention

PREND ACTE que cette convention de mise à disposition est consentie moyennant une indemnité unique et forfaitaire de trois cent cinquante euros (350 €).

Délibération n° 2019/54 – Convention de servitudes de tréfonds pour le passage d'une canalisation d'eau pluviale sur fonds privés

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE la création d'une servitude tréfonds sur la parcelle AR004 d'une longueur de 26 m et d'une superficie de 52m²

AUTORISE Madame le Maire à signer avec les propriétaires de la parcelle AR 0004 la convention de servitude correspondante au nom et pour le compte de la Métropole Aix-Marseille Provence

APPROUVE la prise en charge des frais d'acte par la Commune qui lui seront remboursés par la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée n° 19/0148

Délibération n° 2019/55 – Modification du tracé du chemin rural dit du Niveau : désaffectation et mise à l'enquête

Le Conseil Municipal, à la **majorité avec 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL, Pierre-Louis NEGREL)

PREND ACTE de la désaffectation du chemin rural dit du Niveau et de la modification de l'emprise de son tracé telle que présentée en annexe

VALIDE la mise à l'enquête publique de cette modification de tracé du chemin rural dit du niveau incluant la suppression de l'emprise actuelle du chemin d'une superficie de 267m² et la création d'une nouvelle emprise pour un superficie de 267 m² conformément aux plans joints en annexe

La séance est levée à 19h50.

Le Maire,
Béatrice ALIPHAT

